

## 5.0 POSSIBILITÉS D'ESPACES OUVERTS

*Image : Vue du district de l'Escarpement en direction sud-est*



Avec le cadre et les nouveaux systèmes établis pour le district de l'Escarpement et présentés au chapitre 4, le Plan de district du district de l'Escarpement propose une série d'espaces ouverts et de parcs communautaires très importants. Ces espaces seront autant de lieux publics d'interaction, d'activité et de loisirs, dont profiteront les visiteurs et les résidents. Fait encore plus important, ils créeront les paysages et le cadre de la plupart des possibilités d'aménagement présentées au chapitre 6.

La présente section a pour objet de fournir des détails supplémentaires sur les possibilités d'espaces ouverts de priorité particulière qui s'ajouteront aux réseaux urbains du secteur. Chacun des espaces ouverts proposés aidera à transformer en réalité la vision, les principes et les objectifs présentés dans les chapitres précédents.

Dans ce chapitre, toutes les interventions concernent le réseau d'espaces ouverts et le domaine public du secteur, et comprennent les éléments suivants :

### **5.1 Biens communaux de la haute-ville**

### **5.2 Parc de l'Escarpement**

### **5.3 Parc Bronson**

### **5.4 Ruelle en milieu d'îlot**

### **5.5 Parcs LeBreton-Sud et de la Capitale**

### **5.6 Mise en valeur du paysage de rue**

Le plan secondaire de la haute-ville reconnaît le manque d'espaces ouverts dans le secteur. En vue de combler cette lacune, le Conseil municipal doit veiller à la mise en valeur des espaces ouverts par une « étude des besoins en espaces ouverts à long terme de la Haute Ville, de concert avec le Conseil scolaire d'Ottawa et d'autres paliers gouvernementaux, et dans l'intervalle, utilisation commune de l'espace ouvert de l'École secondaire technique d'Ottawa et des terrains avoisinants de la Ville. » [politique 1.10.3(e)i]

Image : Terrain de soccer occupé par des joueurs



Le Plan de district du district de l’Escarpeement est fondé sur l’engagement de créer un vaste réseau significatif et bien relié d’espaces ouverts dans l’une des collectivités les plus denses d’Ottawa.

Pour atteindre cet objectif, le réseau d’espaces ouverts du district de l’Escarpeement est constitué d’une hiérarchie d’espaces, établie pour fournir un cadre d’activités, de loisirs et de commodités aux résidents actuels et nouveaux, ainsi qu’aux visiteurs dans le secteur.

Pour faire face au besoin fondamental d’espaces verts supplémentaires au centre-ville d’Ottawa, le plan directeur des espaces ouverts désigne une série d’emplacements privilégiés pour l’aménagement de nouveaux parcs. Chacun de ces sites est déjà de propriété publique et stratégiquement situé de manière à renforcer le réseau naissant d’espaces ouverts de la Ville, dont profitera la collectivité dans son ensemble.

Les différents types d’espaces ouverts dans le district de l’Escarpeement créent une diversité de cadres et toute une variété de formes d’aménagement et d’activités :

- i. **Biens communaux de la haute-ville :**  
Aire d’agrément de quartier et attraction régionale. Offre un point central officiel pour les activités récréatives passives et actives.
- ii. **Parc de l’Escarpeement :**  
Le patrimoine naturel de l’Escarpeement doit être protégé et mis en valeur. Son réseau de parcs doit servir de point d’accès au centre-ville et officialiser les liens entre les secteurs haut et bas de l’escarpement. Des espaces verts reliés entre eux serviront de points de relais entre le sommet de l’escarpement et sa base.
- iii. **Parc Bronson :**  
Le remodelage du parc Bronson permet de stabiliser la rue Sparks dans le décor urbain et offre un point de croisement mieux défini au district de conservation du patrimoine de la colline de la cathédrale. Ce parc moins étendu représente une aire d’agrément locale.
- iv. **Ruelle en milieu d’îlot :**  
Le renforcement des réseaux existants et la création de nouveaux liens piétonniers menant au secteur d’étude et le traversant sont importants car ils permettent une plus grande perméabilité et davantage de liens vers les services et les équipements communautaires. Une nouvelle ruelle serait construite en milieu d’îlot à la haute-ville et des « ponts verts » piétonniers seraient aménagés dans le secteur LeBreton. Ces ponts verts sont des voies terrestres très paysagées qui relieront de manière homogène les parties nord et sud LeBreton par-dessus le Transitway.

v. **Parcs LeBreton-Sud et de la Capitale :**

Utilisent les réseaux nationaux de parcs et de voies navigables à leur plein potentiel. Établissent des liens vers ces biens gérés par la CCN en créant des sentiers bien définis et des réseaux d'espaces ouverts au-dessus du TTCCVO proposé.

vi. *Image : Carte des possibilités d'espaces ouverts (Légende sur l'image: domaine public LeBreton-Sud, parc de la capitale, parc de l'escarpement, escarpement naturel, biens communaux de la haute-ville, ruelle en milieu d'îlot)*



## 5.1 BIENS COMMUNAUX DE LA HAUTE-VILLE

*Image : Panorama sur les biens communaux de la haute-ville*

*Légende : Le parc aujourd'hui : point de départ de la conception et de la planification des biens communaux*



### 5.1.1 LE PROGRAMME

Les biens communaux de la haute-ville seront le point central des activités communautaires et aideront à compenser les éventuelles répercussions des nouveaux aménagements sur le secteur.

Ce nouvel espace vert important et grandement mis en valeur servira de carrefour local pour les activités actives et passives. À bien des égards, il jouera le rôle actuel du terrain de jeux de l'Ottawa Technical High School. Le Plan de district du district de l'Escarpelement vise donc à maintenir et à mettre en valeur ce rôle.

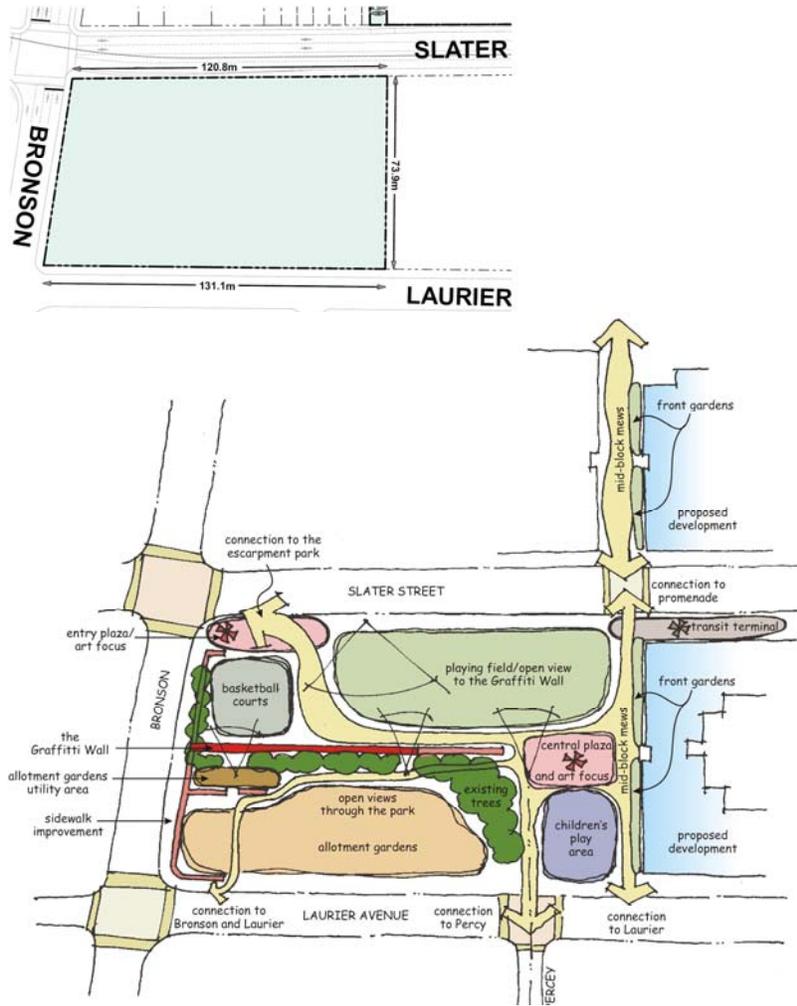
La capacité d'accueillir la variété d'activités qui se déroulent sur le secteur des biens communaux de la haute-ville sera cruciale pour la réussite du projet. Des éléments tels que les jardins communautaires et le mur Tech (également connu sous le nom de mur à graffitis ou mur Piece) sont autant de preuves que la collectivité revendique déjà cet espace. La capacité d'y poursuivre ces activités ne fera que renforcer le rôle du parc dans le quartier.

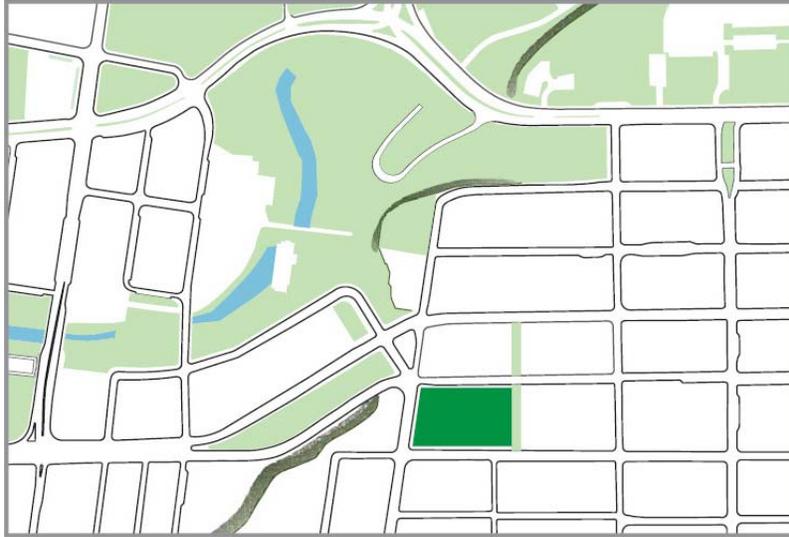
Pour Ottawa, l'adoption du terrain de jeux conjuguée au jardin communautaire municipal en tant que parc public officiel annoncera la création de l'un des plus vastes espaces ouverts publics du centre-ville. Pour réaliser ce projet communautaire important, la Ville d'Ottawa devra toutefois collaborer étroitement avec le conseil scolaire.

Une fois un espace de parc obtenu, la Ville devrait s'engager dans un processus de conception communautaire afin de déterminer les données conceptuelles et la composition du parc. En outre, pour promouvoir l'espace et dresser le profil de ce nouvel espace important, un concours de conception pourrait être organisé avec le lancement du projet.

#### *Images :*

- *Biens communaux de la haute-ville. Dimensions proposées*
- *Plan du parc central (légendes sur l'image : lien vers le parc de l'Escarpelement, place d'entrée/accent sur l'art, le mur à graffitis, zone utilitaire des jardins communautaires, amélioration des trottoirs, terrain de jeux/vue dégagée sur le mur à graffitis, terrains de basketball, vue dégagée sur le parc, jardins communautaires, arbres existants, place centrale et accent sur l'art, aire de jeux pour enfants, lien vers Bronson et Laurier, lien vers Percy, lien vers Laurier, aménagement proposé, jardins avant, terminus, lien vers la promenade, aménagement proposé, ruelle en milieu d'îlot)*
- *Parc central, carte principale*
- *Vue sur les nouveaux biens communaux de la haute-ville, en direction sud-est, avec les jardins communautaires de la colline Nanny Goat à droite*





### 5.1.2 LE CONCEPT

Il est prévu que ce parc officialisé soit composé de jardins communautaires, d'un mur à graffitis / mur Tech, de structures de jeux pour enfants, de terrains de basketball et d'un terrain de sports informel.

Concepts et éléments clés du projet :

1. Conservation des jardins communautaires existants et des équipements de compostage annexes.
2. Conservation d'un mur à graffitis / mur Tech administré à l'intention de la communauté artistique locale.
3. Terrain en surface dure destiné à des sports comme le basketball et le hockey en salle, situé à proximité du mur à graffitis / mur Tech, à aménager en tenant compte des utilisations actuelles.
4. Un terrain de sport informel permettant la tenue de matches improvisés de soccer et de football, ainsi qu'un emplacement éventuel pour une patinoire en hiver.
5. Aire de structure de jeux pour les enfants, avec des bancs.
6. Nouvelle plantation d'arbres pour délimiter et définir le parc, et assurer au besoin une séparation entre les activités.

7. « Point d'accès » en surface dure délimitant les entrées principales du parc, et créer à l'est un point d'accès vers le quartier.

Images :

- Plan du parc

- Biens communaux de la haute-ville : conditions actuelles

- Exemples des nombreuses activités organisées dans le parc et prévues dans les nouveaux biens communaux de la haute-ville (jardins communautaires, terrains de basketball, terrains de soccer, concerts en plein air)

- Vue du terrain de basketball et du terrain de sport des biens communaux de la haute-ville





### 5.1.3 MUR TECH

L'espace ouvert surplombant l'escarpement et ceinturé par Slater, Bronson et Laurier est connu à l'échelle locale comme étant le parc Piece. Ce nom a été attribué à cet espace ouvert à deux niveaux en reconnaissance des innombrables œuvres d'art qui sont sans cesse créées et recrées sur le mur de soutènement qui divise l'espace de loisirs et qui sépare les parties haute et basse du parc.

La partie basse du parc Piece contient un vaste champ de loisirs gazonné utilisé pour jouer au football et au soccer, pour flâner et pour se rassembler de manière informelle – notamment pour des soirées de cinéma en plein air et des pique-niques au soleil. À côté de ce champ, on retrouve un terrain de basketball avec trois paniers. La partie haute du parc est aménagée en jardin communautaire appelé jardins communautaires de la colline Nanny Goat.

Le mur de soutènement constituant la limite sud du jardin communautaire surélevé est utilisé depuis le début des années 1990 par des artistes de la région, qui s'en servent comme support pour leurs œuvres d'art public réputées et variées. Connu sous l'appellation de « mur Tech » ou « mur à graffitis », cet espace a été, au fil du temps, transformé en un « kaléidoscope de dessins, de visages et de lettres ». Le mur est un merveilleux exemple de la contribution positive des artistes d'ici aux espaces publics, qui transforment un lieu qui aurait pu être oublié en une destination inspirante et dynamique. En 2004, une pétition de 2 000 signataires a été réalisée en vue de protéger le mur et d'en faire l'un des seuls murs à graffitis légaux d'Ottawa.

Il est important de noter que ce parc actif et les nombreuses commodités communautaires importantes qu'il abrite ne sont pas situés sur une propriété municipale, et qu'ils sont sous le contrôle de l'Ottawa-Carleton District School Board. Le jardin communautaire adjacent appartient à la Ville (voir la section suivante).

L'un des principaux objectifs de cette étude consiste à reconnaître officiellement le terrain de loisirs comme un parc municipal, tout en préservant et en mettant en valeur les nombreuses commodités communautaires populaires qui ont poussé naturellement sur ce site. La conservation de cette toile de béton que constitue le mur Tech comme faisant partie intégrante des biens communaux de la haute-ville représente une stratégie importante qui permettra de s'assurer que l'espace proposé soit toujours mis à la disposition de tous les résidents du quartier et des environs.

*Une toile communautaire pour un parc communautaire*

*« Pour faire du district de l'Escarpement un quartier où il fait bon vivre, le parc Piece doit être préservé. Plus particulièrement, les activités actuellement pratiquées sur place peuvent et doivent être mises en valeur par un remodelage consciencieux adapté à la culture et aux formes de loisirs locales, destinées aux résidents d'Ottawa de tous âges.*

*Le mur Tech remplit une fonction essentielle dans la ville – ce n'est pas qu'un espace d'art public, mais un lieu dynamique et vivant qui compte pour de nombreuses personnes. C'est un endroit pour les résidents peuvent aller admirer des œuvres d'art inspirées, organiques et en perpétuelle évolution. On l'a décrit comme un incubateur de la vision – les murales qui s'y trouvent sont du plus haut niveau. »*

*Version abrégée. Original par Jessica Webster*

*Image : Mur Tech communautaire*



#### **5.1.4 JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LA COLLINE NANNY GOAT**

Situés sur les terrains municipaux de l'angle nord-est des rues Bronson et Slater, les jardins communautaires de la colline Nanny Goat forment la partie supérieure du projet de biens communaux de la haute-ville. On y retrouve actuellement 80 parcelles qui divertissent et nourrissent quelque 200 personnes.

Projet défendu par la conseillère Diane Holmes, les jardins communautaires de la colline Nanny Goat ont vu le jour au printemps 2000 et, depuis ce temps, se développent grâce au dévouement d'une équipe de bénévoles. Aujourd'hui, les jardins font partie du Réseau des jardins communautaires d'Ottawa et ont étendu leur mandat d'origine pour englober un projet de compostage couronné de succès, des séances d'information sur le jardinage, des sorties scolaires, des balades forestières communautaires et des projets de distribution alimentaire à l'intention d'organismes de soutien communautaire comme Ottawa Mission, la Banque d'alimentation d'Ottawa et Under Pressure Collective.

Bien que les jardins soient situés sur des terrains municipaux, ils sont sous convention de location avec la Ville. Le projet des biens communaux de la haute-ville vise leur intégration dans le parc même.

*Image : Vue des jardins communautaires de la colline Nanny Goat*

*Image : Vue des biens communaux de la haute-ville, en direction nord-est depuis l'intersection de Bronson et Laurier*



## **5.2 PARC DE L'ESCARPEMENT**

Le parc de l'Escarpement sert de lien important entre la haute-ville, la nouvelle collectivité des plaines LeBreton et la rivière des Outaouais. Parmi tous les espaces ouverts proposés, le parc de l'Escarpement possède le plus fort potentiel pour améliorer les liens dans le district de l'Escarpement et aux alentours. À ce titre, il représente un élément intégral nécessaire à la réalisation du plein potentiel du secteur.

Pour reconnaître la valeur de ce site en tant que parc important et agréable à fréquenter, cette étude propose de restreindre les parcours de transport actuels et de modifier leur tracé, et de mettre en place des améliorations

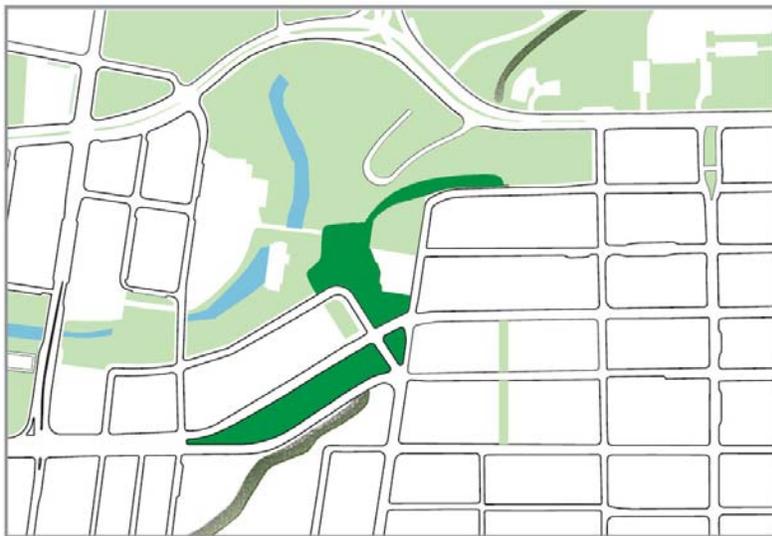
importantes au domaine public pour faire de l'escarpement un bien communautaire et une destination de plein droit.

La présence de l'escarpement est renforcée grâce à un aménagement paysager complet et à l'utilisation de murs de soutènement en pierre. Il deviendra un élément continu dans un axe nord-est reliant le Collège universitaire dominicain, situé à l'angle des avenues Empress et Primrose, et le Jardin des provinces. Le vaste espace ouvert au pied de l'escarpement formera le principal espace vert du parc de l'Escarpement et sera l'un des principaux points d'entrée dans la collectivité LeBreton.

L'un des facteurs importants du succès du parc de l'Escarpement consistera à s'assurer que le lien entre le pied de l'Escarpement et la haute-ville est renforcé. À cette fin, la mise en valeur d'un parcours piétonnier a été proposée entre les nouveaux biens communaux de la haute-ville et la rue Fleet sur les plaines LeBreton. Ce parcours remonte vers le nord depuis l'angle de Slater et Bronson, et relie l'espace ouvert qui s'étend des deux côtés de la rue Commissioner. Un autre parcours du côté nord d'Albert relie le bas de l'escarpement à travers l'aménagement proposé à cet endroit. La nature et la configuration du futur tracé du TTCCVO ainsi que son emplacement devront être soigneusement examinés afin que les espaces ouverts demeurent entièrement accessibles et contribuent positivement au caractère du secteur.

*Images :*

- *Vue en direction sud-ouest du parc de l'Escarpement*
- *key map*



Une fois achevé, le parc de l'Escarpement comblera efficacement l'écart entre la partie supérieure de l'escarpement et les secteurs plus bas, et reliera directement le réseau d'espaces ouverts proposé sur les plaines LeBreton.

Ce projet offrira un parcours unifié de parcs entre les plaines LeBreton et le Musée canadien de la guerre, en passant par la rue Sparks. En plus de créer une nouvelle aire d'agrément pour les résidents du secteur, le parc sera facilement accessible aux travailleurs administratifs et aux touristes en visite à Ottawa.

En raison de la structure des propriétés et de l'étroite proximité du site avec des propriétés fédérales, la réalisation de ce projet devra faire l'objet d'une association en participation entre la Ville et la Commission de la capitale nationale.

Les principaux concepts et éléments entourant l'aménagement du parc sont les suivants :

1. Un espace vert agrandi au pied de l'escarpement, formé par la reconfiguration de la rue Cliff et la rationalisation des entrées privées.
2. La mise en application d'un vaste programme d'aménagement paysager destiné à créer un cadre naturel autour de l'escarpement.

3. Un lien piétonnier amélioré entre l'angle nord-ouest des biens communaux de la haute-ville et la nouvelle collectivité des plaines LeBreton.
4. Un espace ouvert supplémentaire du côté ouest de la rue Commissioner permettra d'améliorer et de mieux définir le lien vers les plaines LeBreton, et de dresser le décor d'un éventuel réaménagement à l'ouest.
5. La mise en place d'un escalier, d'un système de rampe ou d'un ascenseur permettra de résoudre la question du changement important de niveau à l'escarpement.
6. Des aménagements sont nécessaires à la jonction de la rue Albert, de la rue Slater, de l'avenue Bronson et de la rue Commissioner, afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser de la colline de la cathédrale à la partie supérieure du parc.

*Images :*

- *Plan du parc de l'Escarpement*
- *Vue de l'escarpement en direction sud depuis le parc de l'Escarpement*
- *Ville de Québec*
- *Vancouver*
- *Central Park à New York*





### 5.3 PARC BRONSON

Le parc Bronson est situé au bout de la rue Sparks et de la rue Queen. Ce petit parc est posé au sommet de l'escarpement et surplombe les plaines LeBreton. Constitué d'une aire gazonnée, le parc offre de magnifiques points de vue sur la rivière des Outaouais, les collines de la Gatineau et au-delà. Actuellement, le site est sous-utilisé et sert essentiellement de parc à chiens pour les résidents du secteur.

Le Plan de district du district de l'Escarpement rendrait au parc Bronson, propriété de la CCN, son rôle de balise ouest de la rue Sparks et créerait une nouvelle destination et un parc attrayant dont profiteraient tant les résidents que les visiteurs.

Le projet d'un parc de qualité dans ce cadre spectaculaire se rapport à la politique 1.10.3e(iv) du plan secondaire de la haute-ville qui stipule que « l'amélioration potentielle de l'espace ouvert surplombant les plaines LeBreton, se trouvant sur la falaise calcaire historique à l'extrémité ouest de la rue Sparks, notamment en aménageant des éléments paysagers inertes et verts appropriés qui tiennent compte du caractère du secteur patrimonial de la colline de la cathédrale, qui assurent la préservation des perspectives panoramiques à partir de cet emplacement ». Cette politique devrait être maintenue.

Pour souligner sa prééminence au sommet de l'escarpement, un programme d'aménagement d'éléments paysagers inertes et verts est proposé. La limite extérieure du parc devra être composée de matériaux durs afin de créer une aire de visibilité mieux définie, tandis que l'intérieur resterait informel et bien gazonné.

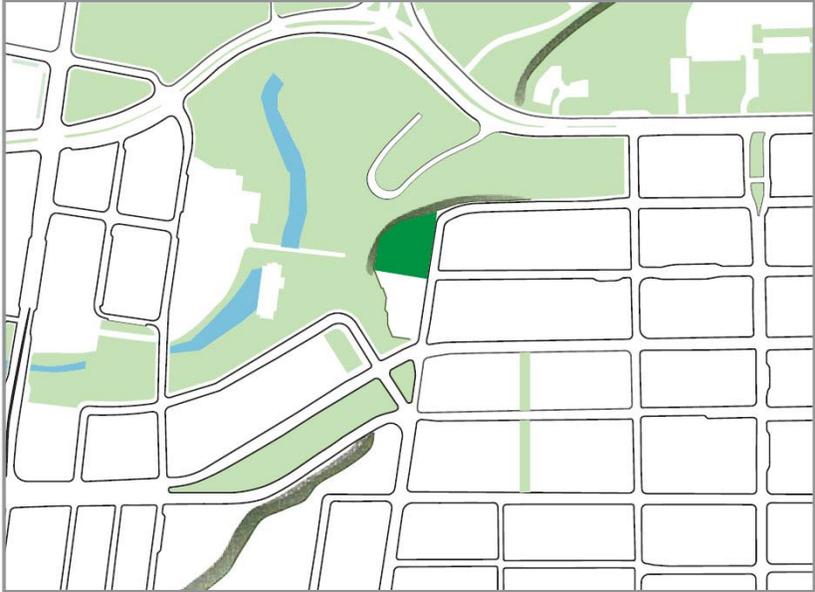
La réorganisation du parc en poste d'observation réaffirmera le rôle de parc public de cet espace, créera une destination et offrira un cadre approprié pour la saisie d'images. L'aménagement éventuel d'un pavillon pourrait être associé au programme de sentier commémoratif de la CCN et faire partie de la boucle LeBreton. En plus de

son rôle de « destination », le parc Bronson a été désigné par la CCN comme un endroit propice à l'installation d'un monument commémoratif. Si ce projet est mené à son terme, le bout de la rue Queen et/ou de la rue Sparks le long de Bronson feraient des sites idéaux pour ce monument.

Le déplacement des piétons sur la rue Sparks devrait être prolongé d'un bout à l'autre du parc Bronson et se rendre jusqu'aux plaines LeBreton. Il s'agit du prolongement naturel de la rue Sparks et cet axe aiderait à atténuer l'idée voulant que la rue Sparks manque d'intérêt à son extrémité ouest. La mise en place éventuelle d'un lien vertical jusqu'au pied de l'escarpement – qu'il s'agisse d'un escalier, d'une rampe ou d'un ascenseur – aiderait grandement à améliorer les liens et l'accès pour tous.

*Images :*

- *Vue du parc Bronson, place du parc d'Escarpement, et ruelle du pont Pooiy*
- *Carte clé*
- *Mont-Royal à Montréal*
- *Central Park à New York*
- *Ville de Québec*





En raison du schéma de propriété, le réaménagement du parc Bronson et la portée de son rôle dans le sentier commémoratif devront être déterminés par la Commission de la capitale nationale.

Les détails d'amélioration de l'aménagement paysager illustrés pour le parc Bronson sont conceptuels. Il est admis qu'une étude détaillée du parc, entreprise par la CCN, sera nécessaire avant tout projet d'amélioration.

Concepts et éléments clés du projet :

1. Application d'un programme d'aménagement d'éléments paysagers inertes et verts destiné à revigorer le lieu et à confirmer son rôle d'espace ouvert. Il s'agira notamment d'aménager une promenade piétonnière en dur sur la bordure extérieure du parc Bronson, qui reliera les rues Sparks et Queen. Cette bordure extérieure en revêtement dur devrait encadrer une aire végétalisée, à prédominance de gazon, et destinée à créer un espace informel propre à la détente et à la réflexion.
2. Des améliorations de l'aménagement paysager sont nécessaires sur la rue Sparks en direction ouest, depuis Lyon, afin de faciliter le déplacement des piétons et de transformer le parc Bronson en extrémité ouest du mail de la rue Sparks.
3. Des améliorations de l'aménagement paysager sur la rue Bronson, entre Albert et le parc Bronson, devraient être effectuées pour mettre en valeur les liens piétonniers vers les nouveaux biens communaux de la haute-ville et le parc de l'Escarpe.

4. La création d'une terrasse en revêtement dur sur la bordure extérieure du parc et surplombant l'escarpement, offrant des vues sur les plaines LeBreton.
5. Aménagement éventuel d'un ou plusieurs monuments commémoratifs au bout de la rue Sparks et de la rue Queen.
6. Aménagement éventuel d'un lien piétonnier vertical reliant le sommet et la base de l'escarpement.

Images :

- Vue actuelle depuis le parc Bronson en direction ouest
- Carte du parc Bronson



## 5.4 RUELLE EN MILIEU D'ÎLOT

Une nouvelle ruelle nord-sud longe la limite est des biens communaux de la haute-ville, créant une zone de transition entre l'espace ouvert et le nouveau lotissement résidentiel. Cette ruelle d'échelle réduite offre un point d'accès important au nouvel aménagement des sites du conseil scolaire, tout en facilitant les déplacements à travers la zone et en servant de lien piétonnier très attendu vers les arrêts d'autobus rapide sur Albert et Slater.

La ruelle en milieu d'îlot permet la création d'un point plus « résidentiel » pour les éventuels nouveaux aménagements. On propose que tous les lotissements résidentiels surplombant cette ruelle calme donnent

directement accès à la ruelle, de petites terrasses ou des jardins servant de zones de transition entre la ruelle publique et les aménagements résidentiels privés.

La ruelle sera aménagée en matériaux végétaux abondants sur ses rebords, notamment à l'aide d'une double rangée d'arbres. Un éclairage adapté aux piétons devra être installé sur toute sa longueur. Toute œuvre d'art public ou pièce de mobilier de rue devra être coordonnée avec les éléments conceptuels présents dans le parc.

On prévoit que la ruelle sera construite par étapes (de Laurier à Slater, puis de Slater à Albert), en association avec les nouveaux aménagements à l'est. Une fois achevée, la ruelle serait remise à la Ville en tant qu'emprise publique.

*Images :*

- *Vue future de la ruelle en milieu d'îlot, en direction nord*

- *Carte clé*



Concepts et éléments clés du projet :

1. Plantation d'arbres spéciale visant à définir le parcours et à prolonger visuellement les biens communaux de la haute-ville.
2. Nouveaux passages piétonniers et traitement associé des carrefours.
3. Zones tampons paysagées entre la ruelle publique et les nouveaux lotissements résidentiels privés.

Images :

- Carte de la ruelle en milieu d'îlot
- Vancouver
- Sculpture Garden, Toronto
- Vancouver



## 5.5 PARCS LEBRETON-SUD ET DE LA CAPITALE

Le réseau d'espaces ouverts des plaines LeBreton-Sud ne sera concentré que sur la place du Canal, l'aqueduc et le parc de l'Escarpement. Bon nombre des espaces ouverts sont directement reliés à la station LeBreton. Ce secteur représente le point de convergence de nombreux projets importants, notamment la phase 1 du nouvel aménagement des plaines LeBreton, la place du Canal et le réseau de sentiers transcanadien.

Il convient de noter que, en raison de l'étape préliminaire de l'étude d'ÉE du TTCCVO (août 2008), les plans d'espaces ouverts présentés avec les options d'aménagement des plaines LeBreton-Sud ne sont que conceptuels.

L'une des principales fonctions du réseau de parcs et d'espaces ouverts LeBreton-Sud est de mieux relier ce nouveau secteur aux collectivités situées au sud d'Albert. À cette fin, il est prévu d'aménager une série de passages pour piétons traversant l'axe de TLR et reliant la place du Canal en passant par la rue Albert. Ces liens prendront forme lors du recouvrement du tunnel de TLR, et permettront des liens ininterrompus dans toute la zone. Ils donneront lieu au prolongement vers le nord jusqu'à la promenade de l'Outaouais de l'une des rues les plus anciennes de la ville.

Le succès du réseau d'espaces ouverts LeBreton-Sud dépendra en partie de la capacité de créer un pont terrestre, constitué d'un réseau routier et d'espaces ouverts, au-dessus du tracé du TTCCVO/TLR, tout en préservant les emprises aériennes. Il sera ainsi possible de définir les limites de l'espace prévu et de réduire les effets possibles de ce fossé de transport en commun. Le fait d'autoriser un aménagement au-dessus du tracé de TLR permettra la création d'un parc riverain unique. Ce sera l'un des seuls endroits en ville où les nouveaux aménagements pourront donner directement sur un parc public et une voie navigable.

*Images :*

- *Vue future depuis la nouvelle collectivité des plaines LeBreton en direction sud-ouest vers LeBreton-Sud*
- *carte clé*

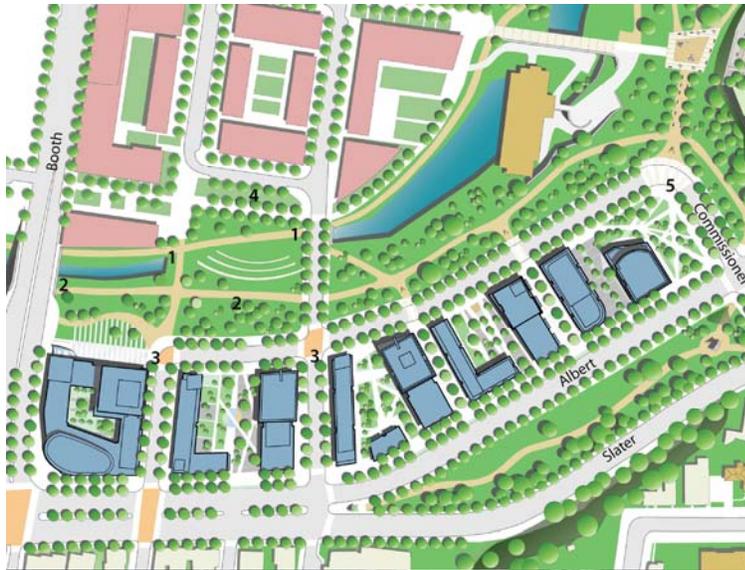


Concepts et éléments clés du projet :

1. Une série de liens piétonniers traversant la ligne de TLR et reliant les quartiers à l'aqueduc, au réseau du Sentier transcanadien et à la rivière des Outaouais au-delà.
2. Veiller à ce que le portail soit situé à l'ouest de Booth, ou aussi près que possible, et ramener le tracé de TLR à l'est de Booth afin d'atténuer l'impact du fossé de transport en commun.
3. La création d'un réseau routier comprenant de nouvelles rues nord-sud qui prolongent le maillage historique de rues au nord jusque dans le nouveau quartier LeBreton. Ces rues devraient jouer le rôle de ruelles et être conçues de manière à favoriser la marche et les aménagements paysagers abondants.
4. Réalisation de la place du Canal dans le cadre de l'aménagement futur de la station LeBreton.
5. Création d'un nouveau parc à l'ouest de l'intersection Commissioner/Albert.

*Images :*

- Carte des parcs LeBreton-Sud et Capitale
- Amphithéâtre naturel, Washington Park, Oregon
- Ottawa
- Kew Garden, Londres



## 5.6 MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DE RUE

La réussite de l'aménagement en quartier du district de l'Escarpe ment dépend de sa capacité à offrir des liens internes améliorés et des liens externes mieux définis vers les collectivités environnantes et entre elles.

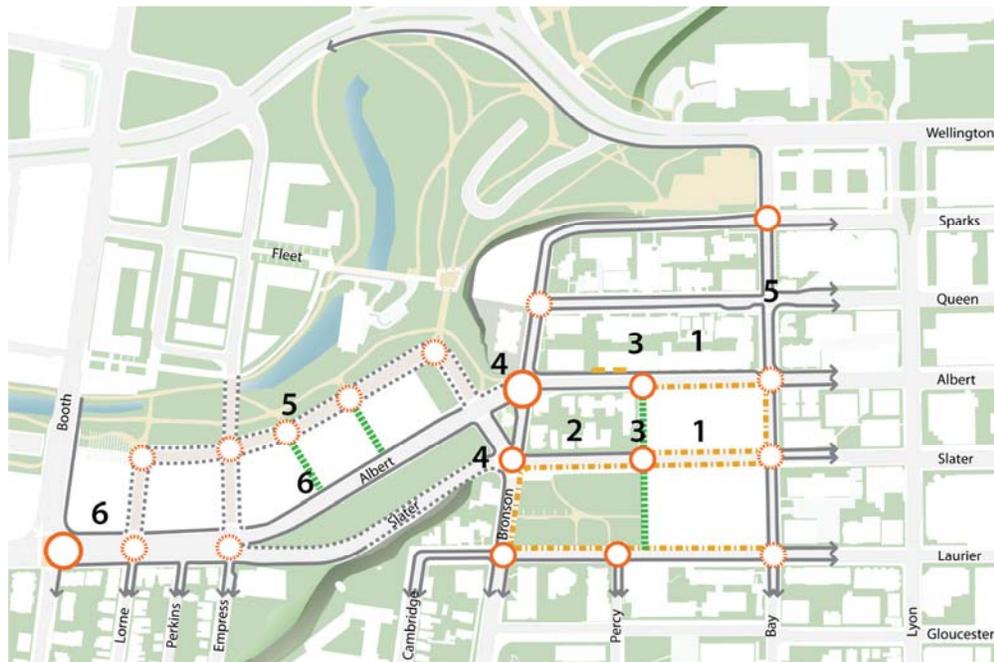
Par conséquent, les améliorations proposées au paysage de rue ont pour objectif de renforcer les liens internes et externes, grâce à diverses améliorations apportées aux trottoirs et aux intersections. Ces améliorations visent à accroître la sécurité des piétons et à créer un environnement piétonnier plus agréable. Les liens doivent être bien conçus, durables, bien éclairés et donner à tous leurs usagers un sentiment de sûreté et de sécurité.

La mise en valeur du paysage de rue devrait se faire au fur et à mesure que les terrains adjacents sont aménagés.

Principales stratégies prévues :

1. Mise en valeur du paysage de rue dans les parcelles centrales, réalisée en partenariat avec les aménagements adjacents.
2. Mise en valeur du paysage de rue, coordonnée avec la mise en place des biens communaux de la haute-ville.
3. Ruelle en milieu d'îlot, coordonnée avec les aménagements adjacents.
4. Amélioration des principaux passages pour piétons, destinée à créer des liens piétonniers et cyclables mieux sécurisés entre le parc de l'Escarpe ment, les biens communaux de la haute-ville, la ruelle en milieu d'îlot et les arrêts de transport en commun. Ces améliorations d'intersection devraient comprendre l'installation d'un revêtement spécial sur tout le carrefour.
5. Amélioration des passages pour piétons secondaires, destinée à créer des liens piétonniers et cyclables mieux sécurisés aux principaux carrefours du district de l'Escarpe ment, et à faciliter le déplacement des piétons et des cyclistes à l'intérieur et à l'extérieur du secteur. Ces passages pour piétons secondaires devraient faire l'objet d'un marquage spécial indiquant la présence de piétons.
6. Un réseau de trottoirs à LeBreton-Sud pour faciliter les déplacements à l'intérieur de l'aménagement et vers les alentours. Le réseau proposé sur l'illustration est conceptuel et ne sera défini que lorsque le tracé de transport en commun et l'aménagement LeBreton-Sud auront été proposés.

Image : Carte de la mise en valeur du paysage de rue



### 5.6.1 TYPE DE VOIE ET PAYSAGE DE RUE

La section 4.3.2 propose des orientations relatives au lien entre un bâtiment et la rue.

Pour étoffer ces orientations, la présente section réexamine la Stratégie de conception urbaine du centre-ville d'Ottawa 20/20. Les normes de conception figurant à droite démontrent que les emprises servent à bien d'autres usages que la circulation automobile; elles peuvent être autant d'espaces attrayants, confortables et multifonctionnels.

Les illustrations adjacentes constituent de bons exemples de traitement de trottoir qu'il serait intéressant de réaliser pour les utilisations commerciales et résidentielles au rez-de-chaussée. Ces types de voie représentent des points de départ pour orienter la conception détaillée et devraient devenir la « norme » lors de la réfection des rues.

*Images (Source : Stratégie de conception urbaine du centre-ville d'Ottawa 20/20, Ville d'Ottawa) :*

- *Type de voie souhaitable pour des utilisations commerciales au rez-de-chaussée (type B et C) (texte sur l'image : Voie cible de type B : rue avec des activités commerciales/récréatives de profil élevé au rez-de-chaussée. Large trottoir capable d'accueillir des terrasses, des aménagements paysagers inertes et verts, et des arbres de rue / Voie cible de type C : rues avec utilisation commerciale au rez-de-chaussée. Trottoir capable d'accueillir des aménagements paysagers et des arbres de rue / retrait de bâtiment)*
- *Type de voie souhaitable pour des utilisations résidentielles au rez-de-chaussée (types D, E et F) (texte sur l'image : Voie cible de type D : rue résidentielle ou polyvalente avec retrait paysagé. Capable d'accueillir des aménagements paysagers entre le trottoir et la façade des bâtiments / Voie cible de type E : rue résidentielle ou polyvalente avec plantation d'une rangée d'arbres entre la voie et le trottoir. Retrait permettant un aménagement paysager / Voie cible de type F : rues résidentielles ou polyvalentes avec trottoir étroit et bande paysagée étroite. Capable d'accueillir des aménagements paysagers inertes et verts entre le trottoir et la façade des bâtiments / Retrait paysagé, bande paysagée, trottoir)*

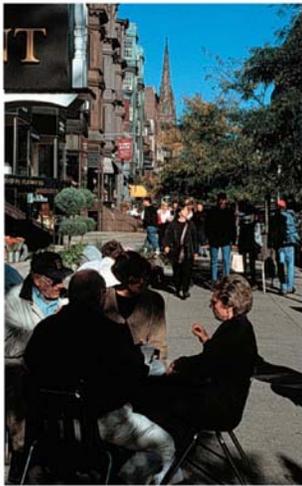
### Target Street Type B

Streets with high profile commercial/leisure uses at grade. Generous sidewalk able to accommodate terraces, hard and soft landscaping and street trees.



### Target Street Type C

Streets with commercial use at grade. Sidewalk able to accommodate landscaping and street trees.



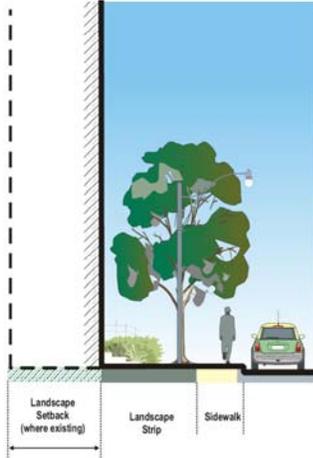
*Newbury Street, Boston*



*Murray Street, Ottawa*

### Target Street Type D

Residential or mixed-use streets with landscaped setback. Able to accommodate landscaping between the sidewalk and the building face.



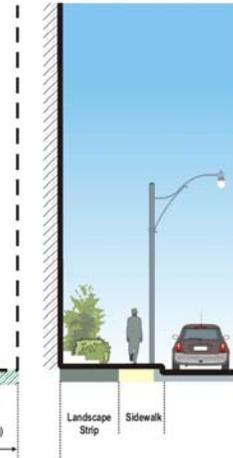
### Target Street Type E

Residential or mixed-use streets with a treed landscape strip between the road and sidewalk. Setback able to accommodate landscaping.



### Target Street Type F

Residential or mixed-use streets with sidewalk and narrow landscape strip. Can accommodate soft or hard landscaping between the sidewalk and the building face.



Ottawa



Ottawa



New York City